CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION – ID CHECK FOR AES

La dernière mise à jour des présentes Conditions Générales d'Utilisation est intervenue le 06 septembre 2021.

Si un contrat a été conclu entre vous et DocuSign en ce qui concerne le Service « ID CHECK FOR AES » (« **Contrat** »), alors, en cas de divergence ou de contradiction entre les présentes Conditions Générales d'Utilisation et le Contrat, les stipulations du Contrat prévaudront en ce qui concerne le Service « ID CHECK FOR AES ».

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (« **CGU** ») définissent les conditions applicables à votre acquisition et utilisation (« **Signataire** », « **vous** » « **votre/vos** ») du Certificat délivré par DocuSign France SAS, dont le siège social est Immeuble Central Park, 9-15, rue Maurice Mallet, 92130 Issy-les-Moulineaux, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 812 611 150 (R.C.S. Nanterre) (« **DocuSign** ») et vos obligations et obligations du Client. En acceptant les présentes CGU en cochant la case indiquant votre acceptation des présentes CGU, vous acceptez d'être tenu par les termes des présentes CGU à compter de la date de votre acceptation des présentes CGU (« **Date d'Entrée en Vigueur** »). Les Certificats sont générés et gérés dans le cadre d'un service en ligne de signature électronique avancée fourni par DocuSign au Client.

Le Service Client de DocuSign France est joignable à cette adresse : https://support.docusign.com/s/contactSupport?language=fr&langSet=1.

1. DEFINITIONS.

« Certificat(s) » désigne le Certificat généré par l'AC via le Service de SEA pour un Signataire, qui atteste du lien unique entre les Informations du Signataire et une Clé Publique. La Clé Publique est associée de manière unique avec une Clé Privée gérée par DocuSign. Dans ce cadre, le terme « Certificat » désigne le certificat de signature électronique selon la définition du règlement européen 910/2014 « eIDAS » (Art. 3-14) générée par DocuSign au profit d'un Signataire.

« Autorité de Certification » (ou « AC ») désigne DocuSign, l'autorité qui génère les Certificats et gère le Certificat tout au long de son cycle de vie (émission, renouvellement, révocation) à la demande de l'Autorité d'Enregistrement conformément aux règles et pratiques définies dans sa (ses) Politique(s) de Certification et dans l'Énoncé des Pratiques de Certification associé.

« Politique(s) de Certification » (ou « PC ») désigne l'ensemble de règles publiées par l'AC. Une Politique de Certification décrit les caractéristiques générales des Certificats ainsi que les obligations et les responsabilités de l'AC, de l'AE, des Signataires, des demandeurs de Certificat ou tout autre composant de l'Infrastructure à Clé Publique intervenant dans la gestion du cycle de vie du Certificat. La (les) Politique(s) de Certification de DocuSign et ses/leurs modifications subséquentes, pourront être consultées sur le site de DocuSign via le lien suivant https://www.docusign.com/fr-fr/mentiones-legales/politiques-de-certifications et font partie

intégrante des présentes CGU. En ce qui concerne les CGU, l' « Object Identifier » (OID) applicable est équivalent à 1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.32.

« Liste des Certificats Révoqués » (ou «LCR») désigne la liste des Certificats invalides qui ont été révoqués avant leur date d'expiration. Les LCR sont émises périodiquement et sont signées numériquement par l'AC qui a émis les Certificats de la liste. L'adresse URL permettant d'accéder à la LCR est contenue dans le Certificat.

« Formulaire de Consentement » désigne la procédure au sein du Service accessible via le service DocuSign Signature par le biais de laquelle vous consentez à recevoir un Certificat avec les Informations du Signataire, à signer le Document Électronique via le Service et à accepter les présentes CGU.

« Client(s) » désigne toute personne morale ou physique autorisée en tant que client de DocuSign à utiliser le Service qui délivre au Signataire un (des) Document(s) Électronique(s) aux fins de signature via le Service. Le Client, tel que décrit dans les présentes, est distinct de vous en tant que Signataire.

« **DocuSign Signature** » désigne le service de signature électronique sur demande de DocuSign qui fournit un affichage en ligne, une livraison certifiée, des accusés de réception, la signature électronique et les services de stockage pour les Documents Électroniques via Internet.

« **Documents(s) Électronique(s)** » désigne un (des) document(s) sous format électronique envoyé(s) au Service par le Client afin qu'il soit signé par un ou plusieurs Signataire(s). Le Document Électronique pourra également être signé par d'autres signataires avec un niveau de sécurité pour la signature différent (basique, avancé ou qualifié). Chaque fois qu'un Document est signé avec DocuSign, DocuSign crée un identifiant unique (c'est-à-dire une référence unique dans la plate-forme DocuSign) qui est ajouté par DocuSign au(x) Document(s) avant d'être signé via le Service.

« eIDAS » désigne le Règlement Européen n° 910/2014.

« **ID CHECK FOR AES** » **(ou « Service »)** désigne le service de DocuSign « ID CHECK FOR AES » fournissant (i) les Signatures Électroniques Avancées, (ii) l'interface en ligne AE et (iii) les services de stockage de preuves. Le Service est accessible via DocuSign Signature.

« **Incident de Sécurité Majeur** » signifie une activité sur ou affectant: (i) le Service et/ou (ii) les données du Signataire, susceptible d'entrainer une perte d'intégrité, de confidentialité, de disponibilité et/ou de preuve dans le Service y compris l'opération d'identification du Signataire effectuée par l'AC, les demandes de révocation du Signataire émises par le Client, le stockage des données personnelles dans DocuSign Signature, la signature DocuSign et l'opération de signature du Signataire.

« Clé Privée » désigne une clé mathématique associée à la Clé Publique, qui est secrète, uniquement contenue au sein d'un module de sécurité matériel activé à distance par le Signataire pour signer les Documents Électroniques. Dans le cadre du Service, les Clés Privées sont générées uniquement aux fins d'une Transaction unique et sont effacées après la réalisation de la Transaction considérée**.**

« Fichier(s) de Preuve » désigne un fichier généré, signé et horodaté par DocuSign qui contient toutes les informations se rapportant à l'authentification au cours de la procédure d'attestation de l'identité réalisée par l'AE et du processus de signature, y compris une copie du document officiel d'identité du Signataire. Un Fichier de Preuve dédié est créé pour chaque transaction. Chaque Fichier de Preuve est accessible uniquement par DocuSign en vertu de son rôle de Prestataire de Service de Confiance.

« Preuve de la Demande du service DocuSign Signature » (ou **« Certificat de Réalisation »** ou **« CDR »**) désigne un fichier généré via le service DocuSign Signature qui contient des informations relatives à l'activité de signature du Document Électronique, y compris des informations relatives au Signataire, à l'expéditeur du Document Électronique, ainsi que l'identifiant unique de la Transaction utilisé pour gérer le Document Électronique. Un CDR dédié associé à chaque Document Électronique, Signataire et expéditeur est généré afin d'attester de la validité d'une Transaction. Les CDR sont scellés par DocuSign, Inc.

« Signature Électronique Avancée » (ou **« SEA »**) signifie signature électronique avancée telle que définie à l'article 3-11 du règlement européen eIDAS.

« Autorité d'Enregistrement » (ou « **AE** ») désigne l'entité en charge de l'enregistrement des demandes d'émission, de renouvellement et de révocation des Certificats. L'AE collecte des copies sous une forme électronique du document d'identité du Signataire afin de vérifier le nom du Signataire et de constituer une preuve de l'identité du Signataire. L'AE communique directement avec l'AC et utilise le service DocuSign Signature pour communiquer avec le Signataire**.**

« Politique d'Enregistrement » désigne les procédures et les règles définies et mises en œuvre par l'Autorité d'Enregistrement afin d'identifier et d'authentifier les Signataires, de vérifier et conserver les documents justificatifs pour l'enregistrement des Signataires ainsi que pour enregistrer les demandes de délivrance, de renouvellement et de révocation de Certificats de Signataire.

« Signataires » désigne tout individu signant des Documents Électroniques à l'aide du Service.

« **Informations du Signataire** » désigne l'ensemble des données à caractère personnel (notamment le nom, l'adresse électronique, le numéro de téléphone portable et une copie du document officiel d'identité) utilisées pour identifier un Signataire.

« **Transaction(s)** » désigne l'exécution du processus de signature défini par un ensemble de Documents Électroniques soumis à Signature électronique par un ou plusieurs Signataire(s) via DocuSign Signature.

« Vulnérabilité » désigne une faille dans le Service, les données ou dans le système du Client qui peut mener à un incident majeur de sécurité.

2. PROCEDURE RELATIVE A LA DEMANDE DE CERTIFICATS VIA LE SERVICE.

2.1 Vous êtes informé et vous acceptez que DocuSign, suivant l'exécution de la procédure de vérification d'identité et du Protocole de Consentement génère pour votre compte une Signature Électronique Avancée sur les Documents Électroniques.

2.2 Conformément aux normes de l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI), vous êtes informé et acceptez ce qui suit :

(a) Vos Informations de Signataire sont vérifiées par l'AE, puis enregistrée au sein du service DocuSign Signature ;
(b) Vous pouvez consulter un Document Électronique qui vous est transmis par le Client via DocuSign Signature avant de signer un tel Document Électronique en utilisant le Formulaire de Consentement ;
(c) L'AE doit vérifier l'authenticité de votre document officiel d'identité par rapport aux Informations du Signataire. À compter de la vérification de vos Informations de Signataire, l'AE devra vous présenter le Formulaire de Consentement pour vous permettre de continuer le processus de signature. Vous pouvez accepter ou refuser de signer le Document Électronique et accepter ou refuser les présentes CGU via le service DocuSign Signature ;
(d) Une Clé Privée de signature dédiée est générée de manière unique et vous est attribuée de manière sécurisée pour la durée de la Transaction. La Clé Privée est générée, stockée et détruite après la réalisation de la transaction de signature de manière à ce qu'elle ne puisse pas être utilisée pour une autre transaction de signature. La Clé Privée est associée avec un Certificat généré par l'AC et contient vos informations d'identité ;
(e) L'AC doit générer et archiver un Fichier de Preuve qui est accessible uniquement par DocuSign en vertu de son rôle de Prestataire de Service de Confiance. La Fichier de Preuve devra contenir :

- La référence au Document Électronique présentés au Signataire avant la signature ;
- La signature du Document Électronique ;
- La date et l'heure de l'opération de signature ;
- Le Formulaire de Consentement tel que signé entre le Signataire et l'AC ;
- Les informations relatives à l'enregistrement utilisées pour lancer le Formulaire de Consentement et remplir le Certificat ;
- Le résultat de la vérification d'identité ; et
- Une copie de votre document officiel d'identité, y compris les données à caractère personnel contenues dans votre document officiel d'identité.

(f) Le service DocuSign Signature crée et stocke le CDR. Vous pouvez télécharger le CDR via le service DocuSign Signature ;

(g) Une fois signé, le Document Électronique peut être téléchargé depuis le service DocuSign Signature par le Client et le Signataire immédiatement après le processus de signature. Dans tous les cas, le Document Électronique signé et le CDR vous seront transmis après l'achèvement de la transaction de signature vous donnant ainsi accès au Document Électronique signé et au CDR.

3. ÉMISSION DU CERTIFICAT.
Vous devez vérifier le contenu des informations devant figurer dans le Certificat (y compris le champ « objet » du Certificat qui contient vos nom et prénom complets en tant que Signataire) qui vous sont présentées par le biais du Formulaire de Consentement. En cas de problème lié au contenu du Certificat, vous devez immédiatement annuler l'opération de signature et informer le Client.

4. PUBLICATION DU CERTIFICAT.
Le Certificat n'est pas publié par l'AC ou l'AE. Le Certificat est contenu dans le Document Électronique signé.

5. PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT.
Les Certificats sont valables pour une période de dix (10) jours. Ladite période débutera à la date à laquelle le Certificat est créé par l'AC. À l'expiration de la période de validité du Certificat, la signature des Documents Électroniques pourra être vérifiées par le biais d'un logiciel de vérification, afin notamment de vérifier qu'à la date de signature du Document Électronique, le Certificat était valable.

6. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE.
Les présentes CGU prendront effet à compter de la Date d'Entrée en Vigueur coïncidant avec la date de demande de Certificat et s'appliqueront pour la période de validité du Certificat.

7. REVOCATION.
7.1 Stipulations générales relatives à la révocation. En sa capacité d'AC, DocuSign permet à un Signataire et/ou Client de signaler à l'AC des Informations de Signataire incorrecte. Ces signalements sont des demandes de révocation. Si DocuSign reçoit une demande de révocation authentifiée en ligne (voir section 7.2), dans les dix (10) jours suivant l'émission d'un Certificat, DocuSign, devra ajouter le Certificat du Signataire à la Liste des Certificats Révoqués tenue à jour et publiée par l'AC.
Les informations de révocation seront toujours disponibles auprès de l'AC qui publie une CRL. En cas de fin de vie de l'AC ou d'arrêt du Service avec cette AC ou y compris en cas de compromission de clé d'AC, une dernière CRL est générée et archivée chez DocuSign France. Cette dernière CRL est publiée sur le site internet de DocuSign France jusqu'à expiration du TSP et sur l'URL de distribution de la CRL, contenue dans le Certificat, jusqu'à expiration du dernier Certificat émis par l'AC.

7.2 Révocation à la demande du Signataire. Le Signataire doit soumettre une demande de révocation à l'AC en accédant au service de révocation sur https://docusign.fr/revocation :

(a) Lorsqu'il existe des inexactitudes dans vos Informations de Signataire ; ou
(b) Lorsque le Certificat correspondant à la Clé Privée a été compromis ou s'il est suspecté qu'il a été compromis ;
Pour soumettre une demande de révocation, vous aurez besoin de l'identifiant unique du document électronique ainsi que de l'accès à la même adresse e-mail que celle utilisée lors du processus de signature (voir Informations du signataire) afin de recevoir le code temporaire envoyé par DocuSign France pour vous authentifier pour l'opération de révocation.
Le certificat sera révoqué sous vingt-quatre (24) heures à compter du moment où la demande sera prise en charge à savoir suite à l'authentification réussie du Signataire avec le code temporaire saisi dans l'interface de révocation en ligne.

7.3 Révocation par DocuSign. En sa qualité d'AC, DocuSign devra révoquer le Certificat dans les cas suivants :
(a) Lorsque l'AC est révoquée ;
(b) Lorsque le Signataire ou l'AE ne s'acquittent pas de leurs obligations de vérification de l'exactitude des Informations du Signataire ;
(c) Lorsque le Certificat correspondant à la Clé Privée a été compromis ou s'il est suspecté qu'il a été perdu ou compromis ; ou
(d) Pour tout autre motif légitime déterminé par l'AC.

8. OBLIGATIONS DU SIGNATAIRE.
En acceptant les présentes CGU, vous reconnaissez et acceptez :
(a) d'assurer la sécurité et la confidentialité de tout code temporaire que vous recevrez afin d'accéder et utiliser le Service ou pour révoquer le Certificat ;
(b) le cas échéant, d'assurer la sécurité et la confidentialité de tout identifiant d'authentification fourni par le Client afin que vous puissiez utiliser le Service ;
(c) le cas échéant, d'assurer la sécurité et la confidentialité de tout lien que vous recevez pour accéder au Service ;
(d) de vérifier l'authenticité et l'exactitude des Informations du Signataire qui vous sont présentées par le biais du Formulaire de Consentement et conserver l'accès et le contrôle exclusif de votre adresse électronique utilisée pour signer au moins pendant 10 jours après avoir signé le document électronique (voir section 7.2) ;
(e) d'immédiatement annuler l'opération de signature via le Service et d'informer l'AE par le biais du Client en cas d'inexactitudes dans vos Informations de Signataire ;
(f) de rapidement demander à l'AC via l'interface de révocation en ligne (voir section 7.2 ci-dessus) de révoquer un Certificat en cas de vol réel ou suspecté, de divulgation non autorisée ou d'altération de tout document ou de toute information utilisé(e) pour authentifier vos Informations de Signataire, y compris votre numéro de téléphone portable et votre document officiel d'identité ;
(g) d'informer l'AE en ce qui concerne tout changement relatif à vos Informations de Signataire ;
(h) de fournir une copie valable de votre document officiel d'identité lorsque cela est demandé dans le cadre du Service; et
(i) d'enregistrer le document électronique signé et les CGU signées pour avoir accès à l'identifiant unique du Document au cas où vous devriez révoquer votre certificat.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITE.
La seule responsabilité de DocuSign à votre égard concerne celle des dommages directs et prévisibles en cas de violation de ses obligations légales. Toute autre responsabilité découlant de ou lié à l'utilisation du Service, y compris, sans s'y limiter, toute responsabilité se rapportant à l'utilisation des Clés Publique et Privée, des Certificats et/ou des contenus des Documents Électroniques incombe au Client, sous réserve des conditions convenues entre vous et le Client.

10. FORCE MAJEURE.
Aucune partie ne sera responsable envers l'autre en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution d'une ou plusieurs obligations au titre des présentes CGU en raison d'un cas de force majeure tel que définie à l'article 1218 du Code civil français.

11. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.
Les données à caractère personnel collectées auprès du Signataire par DocuSign agissant en tant qu'AC ou AE, sont traitées par DocuSign uniquement pour les finalités suivantes : (a) l'authentification et l'identification du Signataire, (b) la création des Informations de Signataire insérée dans le Certificat, (c) l'authentification du Signataire dans le Formulaire de Consentement et (d) la révocation du Certificat. Vos données à caractère personnel sont stockées pour les seules finalités suivantes : (i) la création des Informations de Signataire insérée dans le Certificat, (ii) l'authentification du Signataire dans le Formulaire de Consentement, et (iii) honorer les obligations de DocuSign en tant que AC notamment pour la création du Fichier de Preuve.

DocuSign, agissant en tant qu'AC et AE traite et conserve vos données à caractère personnel conformément aux lois et réglementation françaises et européennes relatives à la protection des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée, incluant la réglementation eIDAS. Vous, en tant que Signataire, avez le droit d'accéder à, de rectifier vos données à caractère personnel et de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel sur la base de motifs légitimes conformément à la Politique de Confidentialité de DocuSign.

En signant les CGU, Vous, en tant que Signataire, acceptez que l'AE et l'AC conserve(nt) un fichier de preuve contenant ses données personnelles sur une période de sept (7) ans après expiration du Certificat.

Toute opposition à la conservation de vos données à caractère personnel empêchera l'émission d'un Certificat. Vos données à caractère personnel sont également conservées par le Client. Le Client définit sa propre période de conservation des données en fonction des exigences légales en rapport avec les Documents Électroniques.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.
Vous reconnaissez et acceptez que DocuSign conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques déposées et autres droits) sur les éléments constituant le Service ainsi que sur la documentation, les concepts, les techniques, les inventions, les processus, les logiciels ou travaux réalisés en relation avec les Certificats et les services associés mis à

disposition par DocuSign, indépendamment de la forme, du langage de programmation, du support du programme ou de la langue utilisée. Les présentes CGU ne vous confèrent pas de droit de propriété intellectuelle sur les Certificats, le Service ou les services associés.

13. DROIT APPLICABLE.

13.1 Si vous agissez dans le cadre de vos besoins professionnels, le paragraphe suivant vous est applicable : Les présentes CGU et tous les litiges et réclamations découlant de celles-ci, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci seront régis et interprétés conformément au droit français. Chaque partie accepte irrévocablement que les Tribunaux de commerce de Paris seront exclusivement compétents pour régler tout litige ou réclamation découlant des présentes CGU, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci. Les dispositions de la Convention de 1980 des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises sont expressément exclues et ne s'appliquent pas au présent Contrat. Toute action légale découlant des présentes CGU devra être initiée dans les deux ans suivant la survenance de la cause de l'action.

13.2 Si vous n'agissez pas dans le cadre de vos besoins professionnels, le paragraphe suivant vous sera applicable : Les présentes CGU et tous les litiges et réclamations découlant de celles-ci ou de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci seront régis et interprétés conformément au droit français. Les tribunaux français tels qu'identifiés par les règles applicables en matière de détermination de la compétence juridictionnelle seront exclusivement compétents pour régler tout litige ou réclamation découlant des présentes CGU, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci.

14. ASSISTANCE A LA CLIENTELE.

Le Client a la responsabilité de vous fournir l'assistance technique qui pourrait être nécessaire et de traiter toute demande conformément aux conditions du service d'assistance convenus entre le Client et DocuSign.

15. RENONCIATION.

La renonciation par l'une ou l'autre Partie à tout manquement à une condition des présentes CGU n'emporte pas renonciation à tout autre manquement. Le fait par l'une des Parties de ne pas insister sur l'exécution stricte de tout engagement ou de toute obligation conformément aux présentes CGU ne constituera pas une renonciation du droit de la Partie à demander l'exécution stricte à l'avenir et ne pourra pas être interprété comme une novation des présentes CGU.

16. AUTONOMIE DES STIPULATIONS.

S'il est jugé qu'une stipulation des présentes CGU est illicite, inopposable ou nulle, les stipulations restantes demeureront en vigueur et de plein effet sauf si la stipulation inopposable ou illicite constituait une obligation essentielle de DocuSign, auquel cas les présentes CGU seront automatiquement résiliées.

17. MODIFICATION DES CGU.

DocuSign dispose du droit de changer, modifier ou réviser toute partie des présentes CGU à tout moment en publiant une notification suffisamment à l'avance sur le site web de DocuSign ou en vous communiquant la notification dans la mesure où elle implique une modification substantielle des CGU. Les modifications prendront effet après l'expiration de la période de notification et seront considérées comme acceptées par vous si vous continuez à utiliser le Service après la période considérée. Dans le cas où vous n'accepteriez pas une telle modification, il vous faudra cesser d'utiliser le Service.

18. INTEGRALITE DE L'ACCORD.

Les présentes CGU qui comprennent le texte et les paragraphes précédant la Section 1 constituent l'expression finale, complète et exclusive de l'accord entre les parties en ce qui concerne le Service fournie au titre des présentes CGU. Les présentes CGU annulent et remplacent et les parties renoncent à se fonder sur toutes les communications précédentes écrites et orales (y compris tout accord de confidentialité se rapportant au Service de DocuSign au titre des CGU, aux déclarations, aux propositions, aux accords et aux négociations concernant l'objet des présentes) et s'appliquent à l'exclusion de tout autre terme que vous chercheriez à imposer ou à incorporer ou qui sont impliqués par les usages en vigueur dans les échanges, les coutumes ou les pratiques commerciales.

19. LANGUES ET TRADUCTIONS.

DocuSign peut fournir des traductions des présentes CGU ou des autres termes ou politiques. Les traductions ne sont fournies qu'à titre informatif et en cas de divergence ou de conflit entre une traduction et la version française, la version française prévaudra.